

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N°57/2021 PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION AVENUE DU 19 MARS 1962

Le Maire de la commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212 et suivants,
Vu le Code de la Route,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de permettre à l'entreprise Jean LEFEBVRE d'entreprendre des travaux au sein de la propriété de Monsieur CAUSSIGNAC 15 avenue du 19 Mars 1962 et autoriser l'entrée et la sortie de semis et camions 8x4, la circulation sera temporairement réglementée. La vitesse sera limitée à 30 km/h, le stationnement et le dépassement seront interdits pour les véhicules légers et poids lourds.

Des barrières de protection seront mises en place à l'entrée du chantier et en fond de propriété pour éviter aux piétons et véhicules motorisés de passer au sein du chantier.

Article 2 : Cette réglementation sera applicable du mercredi 08 juillet 2021 au vendredi 05 novembre 2021.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise Jean LEFEBVRE. Les signaux en place seront déposés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu. Il en sera de même en cas d'achèvement des travaux avant l'heure fixée à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 : L'accès des propriétés riveraines devra être constamment assuré. L'entreprise chargée des travaux sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tout accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait du déroulement du chantier.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Lys
- A l'entreprise Jean LEFEBVRE
- Au DEPARTEMENT

Fait à SAINTE-FOY DE PEYROLIERES le 07 juillet 2021
Pour Le Maire,
L'Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme

Véronique PORTE

